

Conditions Générales de Vente

Version au 08.02.2024

Les présentes conditions générales de services s'appliquent à la vente des services de Mr Aurélien Villemin, RCS Épinal A 895 023 539, dont le siège est sis 794 Rue de Genemont 88550 Pouxoux.

Mr Aurélien Villemin (ci-après dénommé « **le Prestataire** ») est un photographe professionnel proposant à ses clients des stages de photographie animalière. Le Prestataire a mis à la disposition du Client (le « **Client** ») une proposition commerciale et/ou de la documentation présentant ses services dont le Client reconnaît avoir pris connaissance (les « **Services** »). Le Client a accepté la proposition commerciale du Prestataire (« **Bon de commande** ») via le Site du Prestataire (le « **Site** »).

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après entendues comme « **Conditions** ») s'appliquent au Bon de commande et définissent les droits et obligations des Parties dans le cadre de toute souscription aux Services de Mr Aurélien Villemin. La version actuelle des Conditions est la seule opposable aux Clients pendant toute la durée d'exécution des Services contractuels et jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace. Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions sans en avertir au préalable le Client mais tiendra informé ce dernier des dernières modifications.

Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes ou d'établir des conditions particulières en fonction des clients. Les Conditions Particulières prévalent sur les conditions générales.

Au titre des présentes, le Prestataire et le Client pourront être dénommés individuellement comme « **la Partie** » et collectivement comme « **les Parties** ».

Article 1 – Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- Le Prestataire fournit au Client des prestations de service associées ;
- Le Client s'engage à régler la redevance contractuelle ;
- Les obligations et responsabilités à charge des Parties.

Article 2 – Documents contractuels

Le Contrat est formé entre les Parties par les documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante :

- Le Bon de commande avec les Conditions Particulières ;
- Les présentes Conditions Générales ;
- Les éventuelles annexes jointes le cas échéant aux présentes.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

Article 3 – Durée

Le Contrat prend fin à réalisation des Services par le Prestataire aux dates indiquées sur le Bon de commande. Toute prestation de services complémentaire devra faire l'objet d'un nouveau Bon de commande.

Article 4 – Présentation des Services

4.1 Souscription

Le Client souscrit en ligne via le Site à un stage de photographie et d'observation animalière (les « **Stages** »). Il doit pour cela remplir le formulaire de réservation et accepter les présentes conditions générales de Vente. Le Client portera une attention particulière aux informations qu'il fournit dans le formulaire de réservation et sera seul responsable de la véracité desdites informations. En cas d'impossibilité d'exécuter les Services dû à un mauvais remplissage du formulaire par le Client, ce dernier ne pourra rechercher la responsabilité du Prestataire ou solliciter l'octroi d'un remboursement.

Avant la réalisation du stage, les Participants devront faire part au Prestataire de leurs difficultés physiques quant à la réalisation d'un stage de photographie en pleine nature.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-fourniture des informations nécessaires à la réalisation des Services ou d'informations erronées, manquantes ou tronquées. Le Client est expressément informé que tout retard dans la fourniture des informations nécessaires pourra retarder le planning de collaboration entre les Parties, ainsi que la réalisation des Services par le Prestataire, sans que cela ne donne le droit au Client de solliciter l'octroi d'indemnités.

4.2 Date, heure et lieu d'exécution

Sont indiqués sur le Bon de commande :

- Le nombre de participants, compris entre 1 et 4 participants. Pour tout participant complémentaire, le Client doit faire une nouvelle réservation pour un stage distinct ;
- La durée du stage, comprise entre 2 et 7h. Le prix du Stage évoluant en fonction de la durée de ce dernier ;
- Le circuit du stage choisi par le Client. Le Client fait son affaire de se rendre par ses propres moyens au lieu de rendez-vous convenu avec le Prestataire. Aucun transfert du domicile du Client jusqu'au lieu de rendez-vous n'est inclus au titre d'un Bon de commande.

4.3 Modification et annulation

Le Client peut solliciter une modification du Stage au plus tard 72 heures avant la date convenue. Le Prestataire ne pouvant garantir une date précise au Client. Passé ce délai, la modification ne pourra être opérée que sous réserve de disponibilité du Prestataire.

En dehors de l'applicabilité du Droit de rétractation, toute annulation d'un Stage par un Client, passé le délai de 14 jours après la date de réservation du Stage, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, seulement à un report du stage.

4.4 Mineurs

Les participants au Stage mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un tuteur légal ou d'un parent et devront être sous la responsabilité exclusive dudit tuteur pendant toute la durée du stage. Aucun mineur de moins de 5 ans n'est autorisé pour un Stage. Un stage ne peut inclure plus de deux participants mineurs.

4.5 Conditions météorologiques

Le Client est expressément informé que le Stage pourra faire l'objet d'un report en cas de conditions météorologiques défavorables, sans que cela ne puisse engager la responsabilité du Prestataire ou donner lieu à un remboursement.

4.6 Matériel

Pour participer au Stage le Client devra s'assurer de disposer d'une tenue adéquate à la marche en forêt et faire respecter cette obligation par les autres participants. Le Prestataire se réserve le droit de reporter ou refuser le Stage si les participants ne disposent pas des tenues adéquates et/ou n'ont pas les conditions physiques requises.

Si le client souhaite prendre des photos pendant le stage, il doit apporter son propre matériel de photo.

Article 5 – Prix et modalités de paiement

5.1 Tarifs

Les prix sont indiqués sur le Bon de commande. Le stage est payable en ligne (via carte bancaire via STRIPE) ou directement sur place (par chèques ou espèces). Aucun stage ne pourra démarrer sans réception de l'intégralité des sommes dues par le Prestataire.

Les prix sont indiqués en euros € toutes taxes comprises.

5.2 Incidents de paiement

Les Clients sont informés que tout retard de paiement des sommes dues indiquées sur le Bon de commande, à compter du jour suivant la date d'échéance de celles-ci, entraînera de plein droit la possibilité d'exiger le règlement immédiat de toutes les sommes restantes dues quel que soit le mode de règlement prévu et entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard calculées sur le montant hors taxes impayé, et calculées sur le taux de la Banque Centrale Européenne. Elles sont exigibles de plein droit et sans mise en demeure préalable.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le prestataire se réserve en outre le droit de suspendre l'exécution des prestations de Services, jusqu'à régularisation des factures.

Article 6 - Obligations et responsabilités

6.1 Obligations et Responsabilités du Client

Le Client fournira au Prestataire, toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du Bon de commande. A défaut de fourniture de l'ensemble des informations utiles à

l'exécution des Services, le prestataire ne peut honorer ses engagements et ne peut en être tenu responsable.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable si les Services ne peuvent être exécutés à raison d'un manquement direct ou indirect du Client à ses obligations au titre du Contrat.

Le Client s'oblige à payer le prix stipulé au devis afin de recevoir la réalisation des Services. Le Client s'engage à exécuter le contrat de bonne foi. Le Client s'engage à communiquer au prestataire toute information de nature à influencer sur la réalisation des Services.

Le Client s'engage à être protégé pour le Stage par une assurance responsabilité civile couvrant tous les éventuels dommages pouvant survenir sur lui et les autres participants.

Le Client s'engage à respecter et faire respecter par les Participants les consignes de sécurité imposées par le Prestataire.

6.2 Obligations du Prestataire

Le prestataire s'engage à exécuter les Services confiés par le Client et indiqués aux devis conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. Il est à ce titre tenu d'une obligation de moyens et non de résultat.

Le prestataire et le Client conviennent que ni l'une ni l'autre n'encourent de responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, d'exploitation, de clientèle, de données ou de trouble ou préjudice commercial que l'un ou l'autre subirait.

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance responsabilité civile garantissant tous les dommages éventuels pendant le Stage ou relatifs à l'exécution des Services.

Le Prestataire ne prend aucun engagement envers le Client d'apercevoir des animaux pendant la durée du Stage ce dont le Client reconnaît avoir parfaitement connaissance. Le Prestataire se réserve le droit de mettre fin au Stage en cas de mauvais comportement du Client ou de comportement susceptible de mettre en danger le Prestataire ou autrui.

Le Client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation et la procédure suivie pour sa mise en œuvre, la responsabilité éventuelle du Prestataire sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale réglée par le Client pour les Services réalisés par le Prestataire. Cette clause est stipulée sans préjudice de tous les droits et actions du prestataire à l'encontre du Client.

Article 7 – Données personnelles

7.1 Données traitées

Mr Aurélien Villemin collecte et traite les données strictement nécessaires aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Le Prestataire collecte les données personnelles suivantes sur le Client :

- Nom et prénom du Client et des Participants ;
- Coordonnées du Client ;
- Adresse de facturation.

7.2 Finalité des traitements

Les données personnelles du Client et des Participants sont traitées afin de :

- Conclure, gérer et exécuter le contrat avec le Client ;
- Réaliser les Services objets du Bon de commande ;
- Permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations ;
- Assurer la Facturation du Client et les relances des impayés.

7.3 Accès aux données

Les données collectées par Mr Aurélien Villemin sont à son seul usage exclusif. Les données personnelles des Clients ne sont pas communiquées à des tiers et ne sont accessibles qu'aux employés habilités de Mr Aurélien Villemin. Le responsable du traitement des données est Mr Aurélien Villemin et s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur. Il lui appartient notamment de fournir aux clients, une information complète sur le traitement de leurs données personnelles et de maintenir un registre des traitements conforme à la réalité.

7.4 Sécurité des données et notification d'incident

Mr Aurélien Villemin a pris toutes les précautions utiles et nécessaires, au regard de l'état de l'art en la matière, pour protéger les informations de ses clients dans un environnement sécurisé en vue d'éviter toute destruction, perte, altération, diffusion ou accès non autorisé.

Mr Aurélien Villemin s'engage à garantir la confidentialité des données et à ne pas les transmettre à des tiers sans que le client n'en ait été informé au préalable et n'ait donné son accord exprès, tacite et écrit.

Quels que soient les efforts fournis, aucune méthode de protection des données n'est complètement sûre. Mr Aurélien Villemin ne peut en conséquence garantir une sécurité absolue. Si Mr Aurélien Villemin prend conscience d'une brèche de la sécurité, Mr Aurélien Villemin avertira les clients concernés afin qu'ils puissent prendre les mesures appropriées

Dans le cas où l'intégrité et la confidentialité des données sont compromises, le responsable du traitement s'engage à respecter les procédures mises en place au titre de la Loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 et du Règlement Européen sur la Protection des Données (« RGPD »).

7.5 Conservation des données

Mr Aurélien Villemin ne dépasse pas les délais légaux de conservation des données et les données du Conseiller sont conservées uniquement pour la durée nécessaire aux traitements des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Les durées de conservation sont les suivantes :

- Données relatives aux Clients : elles sont supprimées cinq (5) ans après la fin de la relation commerciale avec le Client, sauf si ce dernier a exercé auparavant un droit (en application du RGPD) ayant entraîné la suppression de ses données ;

En outre, Mr Aurélien Villemin est susceptible de conserver certaines données personnelles afin de remplir ses obligations légales ou réglementaires, de permettre l'exercice des droits des personnes, ou à des fins statistiques. A l'expiration de la durée de conservation des données personnelles, celles-ci seront supprimées ou anonymisées.

7.6 Droits des personnes

Au regard des dispositions légales de la Loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 et du Règlement Européen sur la Protection des Données (« R.G.P.D »), les clients Mr Aurélien Villemin disposent d'un :

- droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude de leurs données ou d'effacement des données à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD)
- droit à la limitation du traitement des données (article 18 RGPD)
- droit d'opposition au traitement des données (article 21 RGPD)
- droit à la portabilité des données lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD)
- droit de définir le sort des données après le décès du Client et de choisir à qui Mr Aurélien Villemin devra communiquer ou non ses données à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

Ces demandes d'exercice de droits peuvent s'exercer à l'adresse suivante : (mail).

Les demandes seront traitées dans un délai de trente (30) jours sauf motif impérieux avancé et justifié par Mr Aurélien Villemin justifiant un rallongement du délai.

Si Mr Aurélien Villemin ne satisfait pas la demande du client, ce dernier est en droit de saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, <https://www.cnil.fr>) afin de faire prévaloir ses droits.

Article 8 – Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la loi et la jurisprudence des juridictions françaises, rendant impossible pour l'une des Parties, l'exécution de ses obligations pendant plus de trente (30) jours, et si le cas de force majeure perdure, chacune des parties aura le droit de résoudre les présentes, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des parties, par Lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie.

Les Parties ne pourront en aucun cas être tenues responsables de toutes inexécutions et/ou ruptures de Contrat nées d'un cas de force majeure et aucune indemnité ne pourra être réclamée par une Partie à l'autre à ce titre.

Toutefois, dès la disparition du cas de force majeure à l'origine de la suspension de leurs obligations respectives, les parties devront entreprendre tous les efforts possibles pour reprendre le plus rapidement l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. La partie empêchée devra avertir l'autre, par lettre recommandée avec avis de réception, de la reprise de son obligation.

Article 9 – Résolution

9.1 Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de manquement de l'une des Parties à l'une de ses obligations essentielles expressément prévues aux présentes, l'autre Partie pourra notifier le manquement. Cette notification, valant mise

en demeure, devra se référer à la présente clause, préciser le manquement considéré et être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Partie défaillante et indiquer le délai de quinze (15) jours à respecter par cette dernière de se conformer à ses obligations.

En cas de non-exécution de la part de l'autre partie et quinze (15) jours après la mise en demeure restée sans effet ou sans réponse de la part du débiteur de l'obligation, le créancier de l'obligation inexécutée sera en droit de résilier les présentes de manière unilatérale, sans préjudice de tous dommages et intérêts et de tout autre recours disponible du fait du préjudice subi.

La résolution des présentes ne libérera aucune Partie de ses obligations passées qu'elle pourrait encore avoir vis-à-vis de l'autre Partie, dont notamment les obligations de paiement prévues aux présentes, ni ne supprimera une responsabilité encourue par une Partie avant ladite résiliation.

9.2 Dispositions en cas de résolution

En cas de résolution :

- Les dispositions concernant l'obligation de confidentialité des Parties demeureront en vigueur pour la durée et dans les conditions qui y sont stipulées ;
- Les Parties procéderont de façon contradictoire à un arrêté des comptes afin de déterminer les sommes éventuellement dues au Prestataire au jour de la cessation des relations contractuelles.

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Article 10 – Droit de rétractation

Le droit de rétractation permet aux consommateurs de disposer d'un délai de **14 jours pour changer d'avis** en cas d'**achat à distance**, que ce soit **sur Internet, par téléphone**, etc.

Ce droit s'exerce dans le cadre d'un **contrat à distance entre un professionnel et un consommateur**, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. L'article L221-1 du code de la consommation le définit comme « *tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat* ».

Toutefois, en application de l'article L.221-2 du code de la consommation, ce droit ne s'applique pas aux contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation

Le droit ne peut donc être exercé passé un délai de 14 jours et/ou après l'exécution des Services par le Prestataire.

Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Article 11 – Droit à l'image

Dans le cadre de la réalisation du Stage, le Prestataire pourra réaliser des photos dans lesquelles le Client et les Participants apparaîtront. Ces captations ont pour objet de promouvoir les stages du Prestataire et son activité sur les canaux de communications ci-après cités et d'être utilisés à des fins marketings et publicitaires.

Les prises de vue seront réalisées sous le format suivant : *Shootings photos et captations audiovisuelles*. Par l'effet des présentes pour la durée et le territoire visées ci-dessous, le Client autorise :

- La fixation de son image dans le cadre des prises de vue précitées et la reproduction des images ainsi fixées par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.) sur tous supports du Prestataire et tous formats et notamment :
 - *Supports numériques : Site internet du Prestataire, Réseaux sociaux du Prestataire présents et à venir ;*
 - *Supports papier : plaquettes, brochures, catalogues, flyers, etc. du Prestataire*

Pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, aux fins de communication publicitaire et de marketing.

- La communication au public des images ainsi fixées et reproduites, en tout ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion connu ou inconnu à ce jour, et notamment communication par voie électronique, quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Le Client s'engage à recueillir cet accord auprès des Participants. Il doit notifier au Prestataire tout refus de sa part ou de celle d'un Participant.

Le Prestataire s'engage à ne pas nuire à l'image du Client et des Participants. Les éventuels légendes et commentaires accompagnant le cas échéant la reproduction ou la représentation de l'image totale ou partielle du Client et des Participants dans les conditions visées ci-dessus ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée des personnes susvisées.

La présente cession de droits est consentie pour une exploitation dans le monde entier, pour une durée de cinq (5) ans, celle-ci étant tacitement renouvelable pour des périodes successives de même durée, dans la limite de la durée de protection des éléments cédés par le droit d'auteur. La cession de droits telle que prévue aux présentes est accordée à titre gracieux.

Article 12 – Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes. A ce titre, la partie qui souhaite mettre en jeu la procédure amiable de conciliation devra notifier à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, son intention de mettre en jeu ladite procédure en précisant les difficultés d'application rencontrées ou les manquements constatés.

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :La Société Médiation Professionnellewww.mediateur-consommation-smp.fr24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord amiable sous un délai de trente (30) jours calendaires suivant la première notification, chacune d'entre elles recouvrera sa pleine liberté d'action.

A défaut de parvenir à une résolution amiable malgré les diligences entreprises, tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation, à la validité et à la résolution des Conditions sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort de la cour d'appel du siège social de Mr Aurélien Villemén, même en cas de pluralité de défendeurs ou de référé.

Article 13 – Clauses diverses

Divisibilité : Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice ayant autorisé de la chose jugée, cela ne remet pas en cause les autres clauses des Conditions.

Cession du contrat : Le Prestataire pourra céder le Contrat à un tiers de son choix pour la réalisation des Prestations objets du Contrat, en cas d'indisponibilité du Prestataire ou de liquidation ou fermeture de l'activité du Prestataire. Il s'engage à en informer au préalable le Client.

Non-renonciation : Le fait que le Prestataire et le Client ne se soient pas prévalus d'un manquement par l'autre partie à l'une des obligations visées dans les présentes Conditions ne sera pas interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Langue des Conditions : Les présentes Conditions sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.